

## Indice des fermages

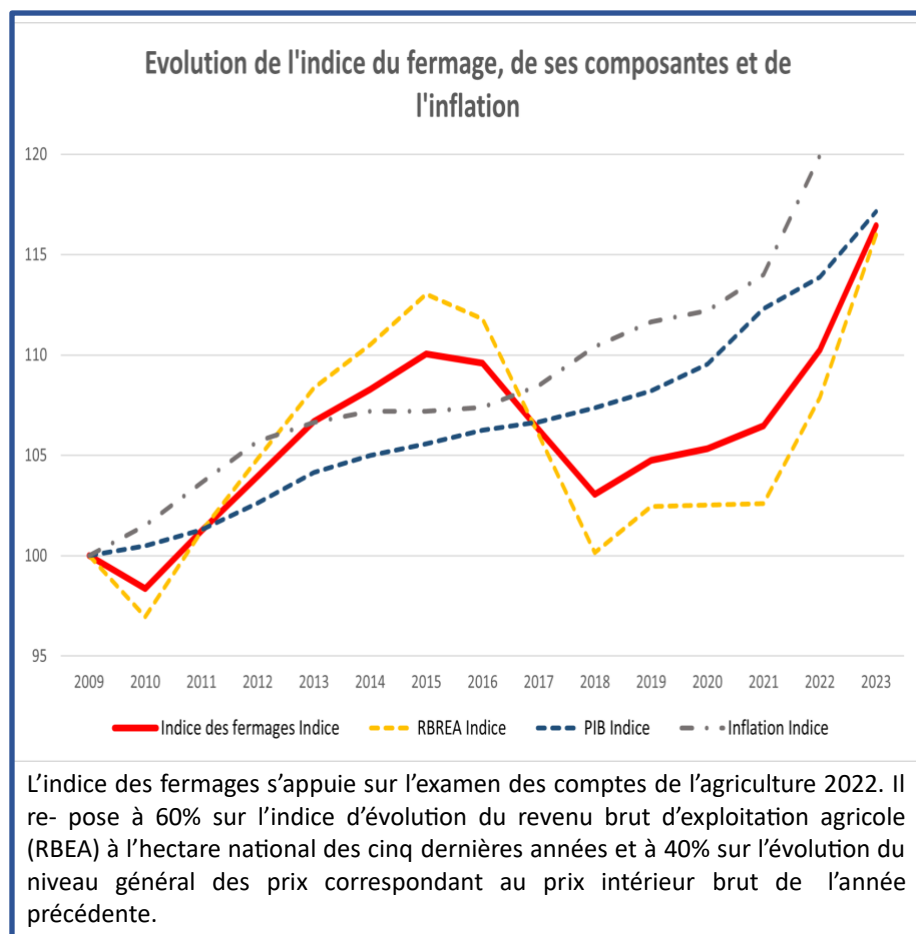
L'indice national des fermages a été publié au journal officiel de la République française le 18 juillet dernier. Pour 2023, cet indice s'établit à **116,46**, ce qui représente une variation de + 5,63 % par rapport à 2022.

L'indice des fermages a eu une augmentation raisonnable jusqu'en 2015 (1 à 3%), à partir de 2016 l'indice a chuté jusqu'en 2018 (de 3% par an). C'est seulement en 2019 que l'évolution de l'indice s'est inversée pour atteindre le niveau d'indice actuel.

Néanmoins cette évolution reste à relativiser puisque en 8 ans, de 2015 en 2023, l'augmentation n'est que de 6,41%.

Cette augmentation de l'indice de fermage de 5,63% de 2023 est à mettre en parallèle avec le taux d'inflation de 5,2% en 2022 et de 7,3% en février 2023.

Cette hausse sera aussi inférieure à celle des impôts locaux dont la base augmentera de 7%. Même s'il s'agit d'une évolution significative, celle-ci reste à relativiser au vu de la progression de 16% de l'indice des fermages sur ces 14 dernières années, ce qui revient à une augmentation moyenne de 1% par an.



## Historique de l'indice des fermages

Année	Indice des fermages	
	Indice	Évolution
2009	100	
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	2,92%
2012	103,95	2,67%
2013	106,68	2,63%
2014	108,3	1,52%
2015	110,05	1,61%
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	1,66%
2020	105,33	0,55%
2021	106,48	1,09%
2022	110,26	3,55%
2023	116,46	5,63%